

PV de la réunion du conseil municipal  
du 5 septembre 2024 à 19h

L'an deux-mille-vingt-quatre le cinq septembre à 19h, le conseil municipal de la commune de Coublanc s'est réuni sur convocation qui leur a été adressée par le maire le vendredi 30 août 2024, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

**Étaient présents** : Annabelle Auclerc, René Auclerc, Fabien Barillé, Gislain Butin, Nicolas Crasnier, Marie-Isabelle Diaz, Rémy Fructus, Jonathan Gardet, Martial Labrosse, Floriane Larue, Jean-Marc Nicolas et Elisabeth Perronnet.

**Absents excusés** : Franck Bouchacourt (procuration à Rémy Fructus), Noël Mercier.

**Secrétaire de séance** : Martial Labrosse

**Approbation du compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2024 :**

Le compte rendu du conseil municipal du 27 juin 2024 est approuvé par l'ensemble des conseillers.

**Approbation de l'ordre du jour :**

- *Tarifs assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025*
- *Point personnel communal : mise en disponibilité d'un agent, recrutement...*
- *Point rentrée scolaire*
- *Délibération de modification d'un avancement et du tableau des effectifs*
- *Bourse au permis de conduire*
- *Commission voirie - cimetière*
- *Validation devis remplacement chaudière mairie*
- *Validation devis réparation du clocher de l'église en ardoise suite au sinistre de grêle*
- *Vente matériel de cuisine du Café de la Poste*
- *Création d'une commission pour le local des boules et évolution pour le four*
- *Avancée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal*
- *Point travaux (École/Salle pour Tous...)*
- *Conflit de voisinage*
- *Comptes rendus divers*
- *Questions diverses*

**1. Tarifs assainissement au 1<sup>er</sup> janvier 2025**

Le maire rappelle aux conseillers que les tarifs assainissement ont été augmentés au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et sont fixés comme suit :

Partie fixe : 50 €

Partie proportionnelle dès le 1<sup>er</sup> mètre cube : 0.90 €

Il avait été décidé d'augmenter légèrement chaque année.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de fixer les tarifs de l'assainissement à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à :  
**Partie fixe : 50 €**  
**Partie proportionnelle : 0.95 €**

## 2. Point personnel communal : mise en disponibilité d'un agent, recrutement,

Le maire informe le conseil que M. Xavier Boucaud a demandé une mise en disponibilité de 1 an pour convenances personnelles à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2024. Un recrutement est à prévoir pour le remplacer en contrat déterminé pour 1 an.

Reste à définir les compétences du poste, le nombre d'heures... avant de lancer une candidature. Une rencontre avec les agents est prévue afin de finaliser.

Le maire informe également du recrutement de Mme Sandrine Corgé pour le remplacement de l'ATSEM en arrêt maladie et du poste d'agent d'entretien. Contrat de 24h/semaine lissé jusqu'au 30 novembre 2024.

## 3. Point rentrée scolaire

Elisabeth Perronnet fait un point sur les effectifs de rentrée :

- TPS/PS/MS : 2 enseignantes à mi-temps Nathalie Simond (Directrice) et Lucie Rossello, pour 19 élèves en septembre puis 23 après les vacances de la Toussaint ;
  - GS/CP/CE1 : 1 enseignante, Adeline Bourrat, pour 16 élèves ;
  - CE2/CM1/CM2 : 1 enseignante, Lisa Mallamaci, pour 19 élèves ;
- Soit un total de 58 élèves.

## 4. Délibération pour modification d'un avancement et du tableau des effectifs

Le maire informe le conseil qu'en avril 2024 une délibération pour une suppression et une création d'emploi avait été prise mais après vérification auprès du Centre de Gestion, il s'avère que l'avancement au grade de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe de Mme Chatton n'est pas possible. Par conséquent il y a lieu de modifier la délibération n°024/2024.

Il faut donc garder le poste de rédacteur au 11/09/2024 et ne pas créer le poste de rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de modifier cette délibération et de maintenir le poste de rédacteur au 11/09/2024.

Compte tenu également de la mise en disponibilité pour convenances personnelles de l'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe au 01/10/2024 et du contrat pour le remplacement temporaire d'une ATSEM et le poste d'agent d'entretien, il y a lieu de modifier le tableau des effectifs.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de modifier le tableau des effectifs en tenant compte de ces modifications.

## 5. Bourse au permis de conduire

Le maire présente le dossier de Romane Lacôte pour le dispositif « Bourse au permis de conduire », dispositif validé le 30 juin 2022 par le conseil municipal et la commission du CCAS qui accepte le suivi des candidats obtenant cette bourse, notamment dans l'application des actions.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** d'apporter une aide de 300 € à Romane Lacôte au titre du dispositif « Bourse au permis de conduire » ;
- **DIT** que cette aide sera imputée à l'article 6588 lorsque le demandeur aura son permis de conduire en contrepartie d'un engagement volontaire de 10 heures (actions) pour le CCAS.

Faire un point sur les jeunes qui sont actuellement dans le dispositif, Baptiste Macron, Dorian Bouchacourt et Dorian Morel qui ont dû faire des actions cet été. Une réunion de CCAS est programmée prochainement.

#### 6. Commission voirie - cimetière -

- Les travaux de voirie devraient commencer à partir du 16 septembre sur la VC 7 (Chemin du Foron) et sur une partie de la VC 403 (Chemin de la Place) ;
- Rémy Fructus informe le conseil qu'il serait bon de réunir la commission « Voirie » pour voir le matériel de signalisation à racheter et pour faire un état des lieux des tombes laissées à l'abandon au cimetière.
- Intervention de l'Ets Delaye ce vendredi 6 septembre pour pomper un tuyau d'assainissement qui n'est pas raccordé à notre égout, près de la ferme Thomas à Cadolon. Voir d'où vient le problème.

#### 7. Validation devis remplacement chaudière mairie

Présentation des devis reçus pour le remplacement de la chaudière de la mairie : Ets Lespinasse Energie, Ets Perrin Vincent et l'Ets Larue n'a pas répondu.

La différence de prix s'explique par la puissance de la chaudière (L'une à 26kg et l'autre à 60 kg). La chaudière à 26kg est suffisante d'après les calculs de l'artisan.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le devis de l'Ets Lespinasse Energies de Belmont de la Loire à 22 021,52 € HT soit 24 223,67 € TTC.

#### 8. Validation devis réparation du clocher de l'église en ardoise suite au sinistre

Présentation du devis de Barski Toitures pour la réparation de la toiture de l'église suite au sinistre pour un montant de 5 620 € HT soit 6 744 € TTC.

Le délai pour l'intervention est estimé à 6-8 mois.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de retenir le devis de Barski Toitures pour un montant de 5 620 € HT soit 6 744 € TTC.

Le maire informe le conseil que l'expert nous a également transmis le montant de la prise en charge par l'assurance pour la totalité des travaux sur l'église (réparation des vitraux déjà faite et réparation de la toiture à venir) soit 8 733,84 €. Un premier règlement de 7 189,99 € nous a été transmis.

Le conseil municipal, après discussions :

- **DÉCIDE** de valider le montant de l'indemnité contractuelle de 8 733,84 € ;
- **ACCEPTÉ** le règlement immédiat de 7 188,99 € ;
- **DIT** que le solde sera transmis sur présentation des factures.

### 9. Vente matériel de cuisine du Café de la Poste

Rémy Fructus informe le conseil que des personnes sont intéressées pour racheter le matériel de cuisine du Café de la Poste qui ne sera pas réutilisé dans le nouveau bâtiment.

(Piano à gaz, lave-vaisselle, tables inox, hotte ...) Voir au prochain conseil pour fixer les montants.

### 10. Création d'une commission pour le local boules et l'évolution du four

Une rénovation du local boules serait à prévoir, avec pour projet la réinstallation du four. Une équipe est constituée pour ce projet : Ghislain butin, Jean-Marc Nicolas, René Auclerc, Fabien Barillé, Jonathan Gardet et Rémy Fructus.

### 11. Avancée du PLUi

Le maire informe le conseil que par délibération en date du 23 juillet 2024, le conseil communautaire a arrêté le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de la communauté de communes Brionnais Sud Bourgogne,

En tant que membre de la communauté de communes BSB, nous devons adresser un avis dans les 3 mois suivant l'arrêt du projet, soit avant le 23 octobre 2024.

Vu l'ampleur des documents reçus, il est décidé de mettre à disposition des élus ces documents en mairie et d'envoyer le lien pour les consulter en ligne afin que tout le monde en prenne connaissance avant de formuler un avis. Conformément à l'article L153-15 du code de l'urbanisme, les communes membres de l'EPCI peuvent émettre un avis favorable, assorti d'éventuelles observations, ou un avis défavorable portant uniquement sur les orientations d'aménagement et de programmation ou les dispositions du règlement qui le concernent directement.

### 12. Point travaux (École/Salle pour Tous ,,,)

- Les travaux à l'école du bas/bibliothèque (changement de fenêtres/menuiseries, réfection de la salle de classe, salle attenante et entrée) sont terminés. Il reste la lasure des menuiseries extérieures qui sera faite aux vacances de la Toussaint. L'état des murs de la montée des escaliers et des toilettes donnant sur la cour pose question : d'éventuels travaux en 2025 permettraient un rafraîchissement des peintures. La question est à étudier.

- La toiture de la véranda de la « Salle pour Tous » est presque terminée. Le vitrage sera gardé et celui qui est cassé sera remplacé.

- Le chantier du Café de la Poste a repris

### 13. Conflit de voisinage

Le maire informe le conseil d'un conflit de voisinage à Montbernier. Suite à la mise en place d'une zone de compostage et de dépôt de déchets verts d'un paysagiste sur son terrain mais à proximité d'une maison d'habitation, nous avons contacté le service juridique pour avoir la

réglementation. Un accord a été trouvé, le paysagiste s'engage à ne plus déposer ses déchets verts.

#### 14. Comptes rendus divers

- Réunion de la CLECT du 3 septembre : la délibération sera prise au prochain conseil.

#### 15. Questions diverses

- Repas de l'amitié : samedi 23 novembre 2024 ; consultation des traiteurs avant le prochain conseil ;
- Date d'une prochaine réunion publique à définir pour refaire une visite du chantier ;
- Projet de sortie des élus à Paris avant la fin du mandat (en 2025) ;
- Document unique datant de 2016 à mettre à jour.

- Dates :

- Prochain conseil : jeudi 3 octobre 2024 à 19h
- Réunion « Présidents des associations » : mercredi 16 octobre à 20h

Séance levée à 21h15